

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	18
Quorum	10
Votants	19

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD, Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent à partir du point 4, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth à partir du point n°11, SANTÉ Michel, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, THOMAS Sébastien, CHAIM Sabine, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy, CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : ARSAC Claire a donné pouvoir à BABIN Lucie

Absents excusés : JUGLARET Laurent jusqu'au point 3 inclus et JUAN PIRÉ Elisabeth jusqu'au point 10 inclus

Secrétaire de séance : Alexandre WAJS

N°2026/04/27/20-OBJET : Fixation tarifs camping municipal.

Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON

Madame le Rapporteur rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs du camping municipal selon la proposition en annexe et ce à compter du 1^{er} mai 2026. Les évolutions prévues prennent en compte les évolutions de certains coûts de fonctionnement dans la mesure où le service doit être financé par les redevances perçues auprès des usagers

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie dans sa séance du 28 janvier 2026

Vu la proposition de tarifs applicables à l'exploitation du camping municipal « les Romarins » à compter du 1^{er} mai 2026 telles qu'annexée à la présente délibération

APPROUVE la grille de tarifs applicables à l'exploitation du camping municipal « les Romarins » à compter du 1^{er} mai 2026 annexée à la présente délibération

PRECISE que la présente délibération porte abrogation de toute délibération intervenue précédemment en matière de fixation de la tarification du camping municipal à compter du 1^{er} mai 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : **30 AVR. 2026**

Publication sur le site de la mairie le :

30 AVR. 2026

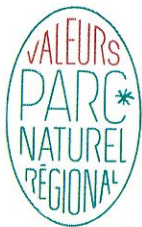
Secrétaire de séance,

Le Maire,

Alexandre WAJS



Jean-Christophe CARRÉ



Camping Les Romarins



Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260427-Delib2026042720-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

A compter du 1^{er} mai 2026 (grille tarifaire TTC)

PRESTATIONS	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
	Du 15/10 au 01/11	01/05 au 03/07 inclus et du 24/08 au 14/10 inclus	04/07 au 23/08 inclus
Forfait journalier emplacement - Véhicule habitable ou caravane (Comprenant 1 ou 2 adultes + 1 enfant de moins de 12 ans + 1 véhicule habitable) 	21.00 €	26.00 €	30.00 €
Forfait journalier emplacement - Tente (Comprenant 1 ou 2 adultes + 1 enfant de moins de 12 ans + 1 véhicule non habitable) 	16.00€	20.00€	24.00€
Forfait journalier emplacements 44a/44b/44c * * Emplacements réservés exclusivement aux tentes et ne bénéficiant pas de raccordement électrique	15.00 €	18.00€	22.00€
Forfait journalier porteur carte ACSI (Carte ACSI acceptée en basse et moyenne saison)	23.00€	23.00€	Non acceptée
Taxe de séjour (Par adulte et par nuit)	0.86€	0.86€	0.86€
Eco-participation (Par personne et par nuit)	0.50€	0.50€	0.50€
SUPPLEMENTS JOURNALIERS	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
	Du 15/10 au 01/11	01/05 au 03/07 inclus et du 24/08 au 14/10 inclus	04/07 au 23/08 inclus
Electricité	4.90 €		
Enfant supplémentaire	2.50 €	3.00 €	3.70 €
Adulte supplémentaire	5.30 €	6.20 €	7.00 €
Accès sanitaires (hors campeurs)	5.00 €		
Animal	3.90 €		
Jeton sèche-linge	4.50 €		
Jeton lave-linge	4.50 €		
Dosette lessive écologique	1.20 €		
Acompte pour réservation de séjour	30% du prix total du séjour avec au minimum un règlement équivalent à un forfait journalier		
Garage mort sur emplacement (non admis en haute saison)	15.00 €		
Garage mort, hors emplacement (dans la limite de 21 jours)	5.00 €		
Forfait déplacement caravane (incluant maximum 2 déplacements)	15.00 €		
Fiche électrique/adaptateur	45.00 €		
Frais de réservation en ligne	5.00 €		

Attribution de crédits jours (sauf porteur de carte ACSI)		
	Durée du séjour	Crédits jours
HAUTE SAISON		
Du 04/07 au 23/08 inclus	dès 21 jours	2 jours en MS ou 4 jours en BS
	dès 28 jours	3 jours en MS ou 6 jours en BS
MOYENNE SAISON		
Du 01/05 au 03/07 inclus et Du 24/08 au 14/10 inclus	de 8 à 15 jours	1 jour en BS
	de 16 à 30 jours	2 jours en BS
	plus de 30 jours	3 jours en BS